Jas A, Brennan et fille. ANNONOR JUDIOLAINE.

VENTE EN PARTAGE POSITIVEMENT SANS LIMITE

COTTAGE DOUBLE 4012-4014, rue Dauphine.

BATISSE 4010, rue Dauphine, serrant comme "Shop" de Forge et Charren. COTTAGE DOUBLE 741-743, rue Bartholomew, coin de la rue Dauphine. AE TERRAIN VACANT, configu à la propriété ci-dessus, avec Vieilles Bâtisses,

> désignées par les Nos 737-739 rue Bartholomew. COTTAGE SIMPLE 731 rue Bartholomew.

COTTAGE SIMPLE 729 rue Bartholomew. COTTAGE DOUBLE 723-725 rue Bartholomew.

Valentine Springer et als vs George Springer et als.

Cour Civile de District. Paroisse d'Oriéans. Division E. No 92,709.

Cour Civile de District. Paroisse d Oriéans. Division E. No 92,709.

L sera reada à l'eschère publique à la Pourse des Prayriètés Pootères. No 311 de la Bourse des Prayriètés Pootères. No 311 l'aux Baronnes MARDI, le 7 juin 1910, par Jan H. Biennen. Encanceur. Brosant in et rend conformément à ni juge.

Tune, en verte de so donformément à ni juge.

Tune, en verte de so donformément à ni juge.

Tune, en verte de so donformément à ni juge.

Tune de la Cour Civile de District bour la paroisse d'Urlana. Division E. et aussi en re 10 et éconformément a un ordre dans l'affaire de la four Civile de District pour la Paroisse d'Urlana. Division E. et aussi en re 10 et éconformément à un ordre dans l'affaire de l'interdiction de Sienbes Springer dais et suite de 100 de 10

briques de charne odié et lous à un loyer très minime de \$7 par mois.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et amélierations qui s'y trenvent, situé dans le même districité lier qua la propriété ci dessus décrite et désigné par la lettre 5 sur le devis ci-dessus mende par la lettre 5 sur le devis ci-dessus mende par la lettre 5 sur le devis ci-dessus mende par la lettre 5 sur le devis ci-dessus mende par la lettre 5 sur le devis ci-dessus mende par la lettre 5 sur le devis ci-dessus mende par la lettre 5 sur le devis ci-dessus mende de la pius grande portion du let original No.

Les amélierations comprendent le cottage simple 4 chambres, vestibule, hangar, ojternage trente-neuf pieds (39) cinq pouces (5") de face à la rue Danghine sur une prefondeur de quatre-vingt-estre pieds (96") un pouces (1") entre ligues égales et parallèles; ledit let set composé de la plus grande portion de l'arriere des lots originaux Mos un, deux et l'arriere de la une de la principal de la principal de la une de la principal de la une de la principal de la la une profondeur de cent reud (109") piedé en une profondeur de cent reud (109") piedé (100 les la la une profondeur de cent reud (109") piedé (100 les la une profondeur de cent reud (109") piedé (100 les la une profondeur de cent reud (109") piedé (100 les la une profondeur de cent reud (109") piedé (100 les la une profondeur de cent reud (109") piedé (100 les la une profondeur de la une profondeur de cent reud (109") piedé (100 les la une profo

l'arriere des lots originaux. Mos un, deux et l'introls.

Les améliorations comprennent les deux que la propriété un dessus décrits, désigné par grandes bût sess servant comme "shep" de la lettre M, sur le devis et certificat d'arpentages, désigné par le No municipal 4010 rue ge ci dessus mentionsé dressé par C. Uncas grandes bât sesse servant comme "shop de l'erge, désigné par le No municipal 4010 rue Doaphise. Le proprété si-desse denzième de ci-desse mentionné dressé par C. Uncas Lewis, députe voyer de ville et meurant d'aiment décrits devant être vendue sujette à un prés ledit devis et certificat d'arpentage, trenscré de donation des proprétaires, sessé par-le six rieds (36] dix pouces [10"] de face à la rue Bartholomew, sur une profondeur de cent neuf pieds [10"] entre lignes égales et parsités.

The cardain let de terre, massamble avec

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la i repriète c'desaus décrit, désigné par les Nee 723-725 rue Bartholomes et contient 2 chambre la trepriète c'desaus décrit, désigné par les Nee 723-725 rue Bartholomes et contient 2 chambre la trepriète c'desaus décrit, désigné par les Nee 723-725 rue Bartholomes et contient 2 chambre la trepriète c'desaus décrit, désigné par les Nee 723-725 rue Bartholomes et contient 2 chambre chambre et s'était le tres, vestibule cuaigné, hangar citerne, cour en briques et s'éé et loué au très bes prix de 77 carcêté.

Lewis, désauté vover de ville, et mesurant d'aprète idés au terre bas prix de 77 carcêté.

Lewis, désauté vover de ville, et mesurant d'aprète idés au très bes prix de 77 carcêté.

Sonditions—Un tiere ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an sur les paiements différes et la date de l'adjudication jusqu'au paiement. La proprièté et l'acquèreur devant étre garantie par bil ets liem de vendeur et hypothèque du tout du tot eriginal Ne 2, centique.

Les amélierations compresseur les d'au prix de l'adjudication et devant étre passés parderant desput l'aprète de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. La proprièté pour l'amés 1910, sur fessus et les prix de frais des sotse de vente devant content toutes les d'aprète de la date de l'adjudication et devant étre passés parderant Joseph T. W alton, netalre, et les granderant Joseph T.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI. LE 7 JUIN, 1910.

SUCCESSION DE MICHAEL WALSH.

No 92,017-Cour Civile de District-Division C.

Propriétés de Valeur dans le Premier District.

No 2301 avenue Cleveland, coin de la rue Miro, une Epicerie Etablie. Nos 2305-2307 avenue Cleveland, un Bon Cottage Double.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nonvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à Midi.

, Louis C. Spear & Co.

COLOMBO'S HORSESHOING SHOP.

No 9214 Rue St-Philippe. SUCCESSION DE LUIGI COLOMBO. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,-Division E-Ro 92,636.

Cour Civile de District pour la parolase d'Orléans.—Division E-No 92,686.

That Cours C. SPEAR & Co.— Louis C.

If Spear, Encanteur — Bureau 825 rus
Union, il sera vesedu, MEROREDI, le 15 juin
1910, à midi, à la Bourse des Propriétés femmètres, 311 rus Baroanse, en versu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H.

Thèrd, juge de la Cour Civile de District
peur la parolase d'Orléans. Division E, signé
sun 9 mai 1v10, dans l'affaire ol-desseus intisulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble
avec teutes les bâtisses et amélierations qui
u'y trouvest et tous les droits, voies, priviléges. servitudes et dépendant, voies, priviléges. servitudes et dépendant, situé dans
on de queique façon en dépendant, situé dans
la Darde de la date juega au palement.
l'acquéreur devant payer pour les taras de

ges. servitudes et dépendence y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville. dans l'iles borné par les rues Bt-Philippe. Dumaine. Galver et Miro, désigné comme let No é et meurant vingt-neuf pieds, six pences et un listers de ligne à la rue St-Philippe, vingtmenf pieds six pences et une ligne en largeur dépendent. J'acquéreur doit payer pour l'actes de six pences et une ligne en largeur déposer 10 peur cent du mentant mix peuces et trois-quarte de lignes de profon deur sur le cété le plus prés de la rue Galves, et quarte-virgt-douse pieds onne pouces et quarte-virgt-douse pieds onne p

gel. notaire; daté du 15 mai 1802, livre des transferts 142, felie 540.

Conditions—Un tiere ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un erédit de un et deux ans, portant intérêt au teux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au palement. l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1910 et pour tous les certificats. Lesdits hillets devant être garantis par lieu de veudeur et le "pact de nen atienendo" et hypothèque, l'acquéreur doit payer pour l'acts de veute pardevant U. Marinoni Jr. netaire, et doit déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication immédiatement entre les mains de l'encanteur et assurer la propriété en faveur du porteur du billet hypothècaire.

G. M. Hornor, avocat.

15 mai -15 22 29 - juin 5 12 15

VENTES A'L'ENGAN

VENTES A L'ENUAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Annie Wise, épouse de Joseph Bergman. No 92,784, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "B".

Propriété Foncière Commerciale de Choix. Située dans le Cœur du District du Commerce de Gros,

No 401-03-05 rue Magasin, coin Natchez, près de la Nouvelle Bâtisse de Poste, de la Batisse du Board of Trade, vis-à-vis des Eureaux du Southern Pacific et à une courte distance de la rue du Canal,

Jolie Maison de Résidence SImple et Moderne. A deux Etages, avec Pelouse, 5222 rue Perrier, entre Beilecastle et Dufossat.

TDAR STROUDBACK & STERN. Leonard

L. Stern. Enceateur. — MARDI 1e
28 juin 1910. à midi à la Bourse des Propriétés Fonctères. No 311 rue Barosne, en vertu d'un jugamment rendu en cour ouverte, le 19me jour de mai 1910, et signé en cour ouverte le 25me jour de mai 1910, par l'Hon. Fred D. King, juze de la Cour Civile de District, paroisse d Orléans. Division B, dans l'affaire anadite et numérotes, il agravend à l'anoan la propriété oi-aprè-déc-ire course les bâtiases et améliorations qui s'y trouvest, droits, voies servitudes priviléges cu avantages y appartenant que en quelque sorte en faisant partie, situés s'étendant et étant dans le Premier Districtés la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Magazine. Camp. Natchez et Poyters en cien est désignés comme terrains. No un et décigné par le Ne seine, et de la moitié du terrain qui y touche désigné par le No dix-sept, sur un plan de William Fo'shey. voyer, déposé comme plan nouf. I ville de Courbe Ledreyere ancien notaire de cette ville et asse sur un devie en date du vingt un mars 1598, fait par Pégar Blillé, député voyer déposé oomme plan nouf. le ville de ct asse sur un devie en date du vingt un mars 1598, fait par Pégar Blillé, député voyer depres un acte de vente parde et et asse sur un devie en date du vingt un mars 1598, fait par Pégar Blillé, député voyer déposé comme plan nouf. le visue de Courbe Ledreyere ancien notaire de Cuture terraina avant char le renain qui y touche désigné par le No dix-sept, sur un plan de William Fo'shey. voyer, déposé comme plan nouf. le l'écude de C. Courbe Ledreyere ancien notaire de cette ville et asse sur un devie en date du vingt un mars 1598, fait par Pégar Blillé, député voyer de cient par le No déposé comme plan et de vingt un mars 1598, fait par Pégar Blillé, député voyer de cient par le Nouvelle courbe le du vingt un mars 1598, fait par Pégar Blillé, député voyer de cient par un devie et asse sur un devie et ass

Courbe Ledreyere ancien motaire de cette ville et aussi sur un devis en date du vingt un mars 1:98, fait par Pdgar Bitié, député veyer et annexé à un acte de vente pardevant J. M. Queyrouse, notaire, le 13 novembre 1904. Les cite terrains ayant chacun trente pieds de facce à la rue Perrier sur cent pieds dux pouces de pro/ondeur, entre lignes égales et paralle.es d'après lesdits plan et devis.

Cette propriété comprend une moderne maison de résidence simple à deux étages, contenant salle de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, cffi e, ga'erie devant, 4 chambres à coucher, chambre à bain, placards, corridor à l'arrière, auvent et tout le confort moderne et est désignée par le No Municipal 5222 rue Perrier.

Conditions—Un tiers on p'us comptant, le reste à un ou un et deux ans de crédit, à l'op-

Conditions—Un tiers on p'us comptant, le reste à un ou un et deux ans de crédit. à l'eption de l'acquéreur, en paiements égaux, représeurée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de sept (700) pour cent par su de leur date jusqu'à paiement, payables au porteur et garantie par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, l'acquereur faisant assurer les bâtisses et amélierations pour le montant du crédit et transfèrers la dite police au détenteur des billets hypothécaires; l'acte de vente coutenant, i. clause caires; lacte de vente contenant, i. clause calines; lacte de vente couteman, le cames de non-alienation et vente anns éva luatienet cinq (5 0;0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procés pour forcer le paisment des billets hypotheaires et toutes les clauses usuelles contenues dans l'acte de vente et lien du vendeur et d'hypothèque; l'accadérant-angman en aux du nrix d'adjudiesquéreur assumant en sus du prix d'adjudina-tion, les taxes de l'année 1910 et fera un dépot entre les mains des encanteurs au moment de la vente de dix (10 0|0) pour cent du prix d'achat et n'aura droit aux loyers qu'à partir de la date de l'adjudication

Les actes de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'ocquereur. Le de-pôt ne portant pas d'intérêt. STEOUDBACK 4 STERN, 27 mai-27 29-juin 5 12 19 26 25

ANNONCE JUDICIAIRE. Mme Veuve George Fachule et als vs les Mineurs Pfacfflin. No 91.892, Cour Civile de District. Division "C".

VENTE EN PARTAGE Excellent Cottage Simple avec Magnifiques Terrains, 1804 rus Octavia coin de la rue Danos; (viu-à vis du Parc Danos).

Joil Cottage Simple, 5515 rus Danos!

Excellent Site pour Bâtir, rus Sarsioga, entre les rues Octavia et Joseph, mesurant

A l'Encan, JEUDI, le 23 Juin, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne A l'Encan. JEUDI. le 23 Juin. à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rus Baronne.

DAR STROUDEACE & STERN—Leonard
L. Stern, encanteur.— JEUDI. le 23
juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés
Fencières, No 311 rus Baronne, en vertu
d'un ordre signé du 19 mai 1910 par l'Hon.
W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de
District pour la parcisse d'Orléans, Division
D. agiassant pour l'Hon. E. E. Skinner, juge
de la Cour Civile de District pour la parcisse
d'Orléans Division C. maintenant absent en
congé, dans l'affairs ci-lessus intitulée et numérotés il sers vandu à l'enchère publique, la
propriété ci-après décrite à savoir: propriete ci-apres ecolte a savoir;

Tios cerraina lota ou portions de terre situés dans le Sixième District de cette ville,
dans l';let No 489, borné per les rues Octavia.
Dancel (autrefois Rempart). Joseph et Barstoga, d'après un devis de Edgar Pille voyer
daté du 4 mars 1910, et mesurant comme suit.

10 II'n certain lot on portion de terra ensemneel, et mesurant aux pissos de labor à la rue Octavia sur 9u pisda de profondeur et façade à la rue Dansel. Cette propriété est un cot-tage aimpie contenant vestibule de réception, 7 chambres, grande galerie, soubassement avec 4 chambres, toutes pianchéiées, dans la cour il y a hangar, etc.

2. Un certain lot on portion de terre de cela, ensemble avec tontes les bâtieses et amé,
liorations qui a y trouvent et tons les droits.

lignes paralièles. lequel dit let eu portion de terre sont pris de st forment parti des lots originaux Nosept, huit neuf, dix et onne.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il yen a, en un crédit de un et deux ans en biliets do l'acquéreur ou acquéreurs, à sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jinsqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vandeur avec les clauses usuelles de pénalité et cinq pour cent d'honoraires d avocats, etc., Les améliorations ci-dessus devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant Les améliorations ci-desus devant être assu-rées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au porteur des billets avec toutes les autres c'auses de sécurité; les ac-quéreurs devant assumer les taxes de 1910-et de fa're un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe,

notaire, aux frais des acquéreurs. STROUDBACK & STERM. 22 mai—22 29 - juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme JULIA O'NEIL, Epouse décédée de John Hussey.

No 90,970-Cour Civile de Dietrict-D vision B. Maison de Résidence Simple à Deux Ktages, Bien Située, No 240 rue S. Claiborne.

🖪 L'ENCAN, MARDI, 14 JUIN, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Immobilières,

311 Rue Baronne.

DAR STEOUDBACK & STERW, Léonard

L. Stera, emcanteur—MARDI, 14 juin
1910, à midi, à la Bourse des Propriété
Immobilières, No 311 rue Baronne, en verta
d'un ordre eigné le 31 mars 1910, par l'Hon.
Fred. D. King, juge de la Ceur Civile de
District, paroisse d'Oriéans Division B, dans
la suedite affaire, il e a . effort à l'encan la
propriété o après déorite, à savoir—

Deux terraine avec toutes les bâtisses et
améliorations qui s'y trouvent, es tous les
droite, passagges, privilèges, servituées et
avantages qui y appartiennent ou en quoque
sorte en font partie, situés dans le Premier
District de cette viile. Leadits terrains sont
désignée par les Ros 14 et 15 dens le carré
borné par les rues S. Claiboune, Gasques, S.
Roberteon et l'avenue Tuiane Leadits terrains se touchent et meeurent chaosa 25
piede de face rue S. Jisiborne sur 11 piede
de profondeur entre lignes égalses et meralie.

STERN TDAR PETER GALLAGHER, Encanteur—

The run jugement de l'Houerable E. K.
Shinner, juge de la Coar Civile de District.
Division C. signé du 30 avril 1910, et à moi adressé, l'offrirai en vente, MARDI, le 7 juin 1910, à la Boarse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Oriéans. Noj 3.1 rue Baronne, les peopriétés claprés décrites—

Deux certains lots de terre, ensemble avec outes les bâtisess et amélicrations qui éy prouvent, situés dans le Premier District de coatte v.lle, dans l'iler No c'inq cent cinquante, deux, borné par les rues Gasquet, maintenant à avenue Cleveland, S. Miro. Cassi et Tonti, désigués par les Ros 21 et 22, d'après un devis annexé à un sote de vente par la succession de F. F. Guion à A. B. James, exécuté

DAR PETER GALLAGHER, Encanteur—

pardevent F. O. Stark, ancien notalire en cette ville le 9ème leur d'avril 1866, meaurant chaute les les des l'avenue Cleveland sur cent vingt piede hait pouce et six lignes estre lignes égales et parallèles. Landits lots estre legnes égales et parallèles. Landits lots estre lignes égales et parallèles. Landits lots est le la Miro.

Conditions—Compiant, l'acquéreur devant assumer les l'axes de l'asanée Ivio, L'acquéreur devant de l'aris de l'acquéreur devant de l'aris de l'acquéreur devant de l'aris de l'acquéreur devant assumer les l'acquéreur de l'aris de de l'ari

No 92,305—Coar Civile de District, Divisien E, Dossier 1.

rains se touchent et meeurent chaoun 25 que l'adjudication.
piede de face rue S. Jiaiborne sur 11 piede de face rue S. Jiaiborne sur 11 piede de profondeur entre lignes égales et parallèles, d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du ter mai 1840, lequel pian est dé.

M. D. Dimitry, avocat, 14 mai—14 15 22 29—juin 5 12 14 de l'acquéreur.

ment de l'adjudication.

STROUDBACE & STERN,

Encanteurs,

ANNONCE JUDICIAIRE IN RE D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY, No 80,623—Coar Civile de District—Division B, La Manufacture de Bois de Charpente de D'Echaux & McEwen Lumber Company

t'étandant sur deux ilets de terre de valeur, contigue au Canal du Nouveau Besein, et consis-tant de sousrie de bois de charpente et machines, les bâtis-es des bureaux et les hangars pour bois de charpente, etc.

MARDI, le 14 juin. à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

MARDI, le 14 juin. A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

DAR STROUDBACK 4 STERN. Leonard

L. Stern. Encanteur — MARDI, le 14
juin 1910. à midi. à la Bourse des Propriétés
Foncières, No 311 rue Baronne, en verte
d'un jugement lu, rendu et signé en Cour onverte, le 18me jour de mars 1910, par l'Hon.
Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Oriéans. Division B,
dans l'affaire c'. dessus instudée et numérotée
il sers vendu à l'enchère publique la propriété
ci-après décrits, à savoir:

1. Un certa n ilet de terre situé dans le
Beptième District de cette ville, dans l'ilet
borné par les rues Monros, Eagle on Mary.
Reston et Pra; ensemble avec toutes les
amélierations qui s'y trouvent, consistant
d'un "Planifig Mill" machine, chaudières et
bureau séparé.

2. Un certain liet de terre situé dans le
Reptième District de cette ville, dans l'ilet
borné par les rues Monros, Ragle, Pear et
Marka, ensemble avec toutes les bâtisses et
amélierations qui s'y trouvent consistant de
Marka, ensemble avec toutes les bâtisses et
amélierations qui s'y trouvent consistant de
Marka, ensemble avec toutes les bâtisses et
amélierations qui s'y trouvent consistant de
Marka, ensemble avec toutes les bâtisses et
amélierations qui s'y trouvent consistant de
Marka, ensemble avec toutes les bâtisses et
amélierations qui s'y trouvent consistant de
Marka ensemble avec toutes les bâtisses et
amélierations qui s'y trouvent consistant de
Marka ensemble avec toutes les bâtisses et
amélierations qui s'y trouvent consistant de

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sories de FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETG.

Téléphone Main 3313. Bureau: 844 Bue Commune, entre Baronne et Carondelet. No 2226 BUE DU CANAL Encolgnure de la rue Miro.

Joli Terrain pour bâtir, rue Miro, entre la rue du Canal et l'avenue Ciercland. Rmma L. Roce et al ve Rocalie O. L. Koops

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Charmant cottage "Home" élevé dans un des plus jolis endroits de la magninque

rue du Canai.

VENTES A L'ENCAN.

No 92,978—Cour Civile de District pour la Parcisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier. Excanteur — Buresa 134 rue Carondelet.—MARDI, le 31 mai 1910 à midi. à la Bourse des Propriétée Fondères, 311 rue Baronas, il sera vendu à l'anchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 avri. 1910 et signé le 28 avril 1910 par l'Hén. W. B. Semmervi le, iuge de la suscitte Cour. Division D. dans l'affaire ci-desens intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir.—

1. Une certaine pertien de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 523 borné par les rues Canal. "leve'and, Miro et Gaivez, désignée par la lettre 8 et meaurant d'après un devis de D. E. Seghers, voyer, date d. 15 mars 1910, comme sont: Le lot 8 tormant l'encoignare des rues Canal et No 92.978-Cour Civile de District pour la

meaurant d'apiés un devis de D. E. Seghers, veyer date di 5 mars 1910, comme soit. Le lot 8 formant l'encoignure des rues Canal et Miro, et meaurant 68 piede 3 piaces 5 lignes de face à larne Canal sur 182 piede 3 pouces 6 lignes de profondeur et façade à larne Miro, 119 piede 1 pouce 2 lignes de profondeur ant une première ligne aur le côté vers la rue Galvea delà 64 piede 4 lignes de largour eur une deuxième ligne s'étendant vers la rue Galvea, delà 64 piede 4 lignes de largour eur une deuxième ligne s'étendant vers la rue Galvea, de là 67 piede 2 nouces 7 gn e sur une acconde profondeur sétendant sego sièment vers la rue Cleve and, et 109 piede 6 pouces de largeur aur la ligne du fond, e semb e avec les bâtisses et amé, lioratiens qui s'y trouvent, des gué par le No 2226 rue du Canal, et comprenant un cottage de résidence simple bien construit, avec bâtisses de deux étages dans le fond, retiré de la banquette et contenant vérandah sur le derant, vestibule, salon à arche. 5 chambres à coucher chambre à bain, sal e à manger, cu'eine, office, "store room", armoire pour linge l'à maison est bien tapissée et en bonne condition Un jeli "Home" dans une des p.us jolies por tions de la magnifique rue du Canal.

2. Un certain lot de terre désigné par la Un joil "home" dans une des p. ns jolies por tions de la magnifique rue du Canal.

2. Un certain lot de terre désigné par la lettre R sur un devis par Seghers, coutigu à la propriété ci-dessus dans le fond, et meenrant 32 pieds de face à la rue Miro sur 97 pieds 10 yeuces 6 lignes de profondeur eur la ligne de côté vers la rue Clevejand, 10 9 pieds 20 pieds de profondeur aux la ligne de côté vers la rue Clevejand, 10 9 pieds 20 pieds de profondeur aux la ligne de côté vers la rue Clevejand. ligne de cote vers la rue Clavejand, 109 piede 8 ponces de profundear au la ligne de côté vers la rue du Canal, et 34 pieds 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Un tiers on plus comptant, et la balance en un et deux ans, représenté par billeis portant 8 pour ceut d'intérêt par an de

billets portant 8 pour ceut d'intérêt par an de la date de la vento jusqu au balement, garantis par hypothèque et privilège l'acquéreur devant a suier les amétiorations jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer la police d'assurance au portient des billets: l'aute de vente devant custemir les clameses de non-aliémation el la vente sans estimetion, et einq pour cent d'honoraires d'avocat en cas qu'un avocat seit employé pour la collection desdits billets et teutes les autres clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vant asaumer of payer en andessus en plus du prix de j'atjudication andessus en plus du prix de l'atjudication les taxes de 1910 et déposer ches l'encanteur dix bour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et ne devant recevoir les loyers que de la date de l'acte de vente. Les sotes de vente pardevant Charles T.

Seniat, notaire, aux frais des sequereurs. Charles F. Claib_rne, Waiter L. Gisson. 30 avril-30-mai 1 8 15 22 29 31

Peter Gallagher,

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI. 7 JUIN 1910. Succession de Michael Walsh No 92 017-Cour Civi e de District, Div. C.

LE CONTENU DU MAGASIN D'EPICERIES No 2301 Ave. Cleveland, coin S. Miro. Sera vendu à la Bourae des repriétés Immo-bilières de la Nouvelle-Orléans. No 311 rue Baronne.

A MIDI.

DAE PETER GALLAGHER, En.

— canteur. Par un jugement de l'Hon.

E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de Diatries, Division C, signé du 30 avril 1910, et à moi adressé. jefficiai en vente à la Bourse des Propriétés Founières de la Nouvelle-Oriena, No 311, rue Barenne, le costeau du

Oriena. No 311, rue Barenne, le contenu du maga-in d'épiceries situé au cein de la rue S. Miro-et de l'avenne Cisvoland, se composant d'un se-ortiment d'épiceries, notions, articles de bels, rabace et installations, etc.

Conditions—Comptant.

PETER GALLAGER,

Excanteur.

442 Bausse Auduben.

John D. Grace, avecat.

26 mai. 26 29—juin 4 7

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDIUIAIRE. Une Occasion Merveilleuse

d'Acquérir Un Magnifique Terrain Dans le ler District. RUE CALLIOPE,

Tont près de l'Avenne St. Char.co. Et en vue de le Bibliothèque Publique et so terrain, dans l'ilet au coin de la rue Caron, delet et de l'Avenue Howard. Succession de Mile Kate O'Keefe.

MARDI, 81 MAI 1910,

à midi. à la Bourse de Propriétée Foncières, 311 sue Baronne, il sera vendu à l'encan, an vertu d'un ordre daté du 25 avril 1910, de l'Hen. Geo. H. Théard, juge de la ausdite Cour Division E, dans l'affaire ci-desens inti-tulée, la propriété ci-après décrite. à savoir : Un certain lot de terre situé dans le Premier Un certain lot de torre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les mas Calliope. Navies (maintenant St Charles). Appollon (maintenant Carondelet) et Promenade Triton (maintenant Avenue Howard). désigné par le No7 sur un plan dressé par C. A. Redir, en dete du 22 tévrier 1850 déposé en létude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville Ledit terrain meaure vingt sept (271 pieds, trois (3) i ouces et cinq (5) lignes de face à la rue Calliope sur cent un pieda (101), huit (8) pouces et deux (2) lignes de profondeur eutre lignes parallèles, meeure anglaise. Ensemble avec toutes les bâtisses et amélierations qui s'y trouvent, droits, passages et avent generalent qui en popartiament ou en

amélierations qui s'y frouvent, droite, passa-ges et avantages qui y appartiament ou an quelque sorte en fent partie.

Comditions — Compiant: l'acquéreur assu-mant les taxes de l'amée 1910 et l'acte de vento à ses frais pardevant W. Mol. Fays-soux, notaire. Un dépêt de dix pour cent du prix d'achat sera exigé au moment de l'adju-dication entre les maisses.

E. RANDOLPH GUNLEY, Encanteur. J Zaob Spearing, avoost.

J Zaob Spearing, avocat. 29 avril—29—mai 1 8 15 22 29 31

GO YEARS' EXPERIENCE

MUNN & CO. 361 Renatural New Yo.

VENTES A L'ENGAN.

Danziger & Tessier | Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Aifred Centred et spouse.

No 93, 296 — Cour Civile de District peur la
parolese d'Oriéans, Division B.

EN VERTU de et conformément à un ordre
iseu, daté et signé 'e 17 mai 1910 par l'HonFred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la parolese d'Oriéans. Division B
dans l'afisire oi-desens inituiée, le procèderal
à vendre à l'enchère publique, LUNDI, le 30
mai 1910, à 10 30 heurse a. m., sur les lieux
No 1518 rue Mandeville, dans le Troisième
District de cette ville, un lot d'Unita de
"Sorewmen" et un lot de Meub es de Maison
et Effets d'après l'inventaire enregistré.

Uonditions—Comptant sur les lieux

Conditions—Comptent sur .ee .leax ERNEST A. CARRERE. Encenteur. 806 rus Perdido, 20 mai -20 24 29 30

AMNONOR JUDICALES. VENTE EN PARTAGE. DE

l'errains désirables dans le Sixième District pour Batir. Rue Jenn, coin Liberté.

Ilet rue Franklin et Cadiz 20 Actions du fonds capital de la Central Manufacturing

JEUDI, le 23 juin 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Ba-Mme S. C. I. Dick vs Mme L. A. Atzenhoffes No 92,498 du Dossier de la Cour Ulvile de District pour la parcisse d'Orléans Div. E. No 92 498 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. E.

DAR CARRERE & KEENEY — Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 406 rue Perdido — JEUDI. le 23 juin 1910, à midi à 18 Bouree des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformé, nen: à un jugement rendu et lu en cour ouverts le 13 mai 1910, par l'Honorable Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E. dans l'affaire oi-deseus intitulés et numéro-ée, le procéderai de vendre à l'eachère poblique, la propriété al-après décrite, à asveir: 10 Quatre certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Liberté (autrefois Green), B. Franklin, Jéna et Cad a désigné comme ilet 37, sur un plan de U. F. Zimple, voyer, daté du 18 mars 1834, annexé àlun acte de veute passé pardevant L. T. Caire, ancien notaire en cette ville et connu comme ilet 87, sur un pan de H. C. Brown, voyer, daté du 2 août 1895 Leedits iots sont désignés par les Nos 7, 8, 9 et 10 et me sur 120 pieds, 5 pouces et quatre lignes de prof ndeur, e lot No 10 formant l'encorgnurs des rues Liberté et Jéna.

20 Vingt actions du fonde-capital de la "Central Manufacturing and Lumber Ce " reguire des rues Liberté et Jéna.

2º Vingt actions du fonde-capital de la
"Central Manufacturing and Lumber Ce." représentées par certificet No huit.

Conditions—Cemptant: l'acquéreur devant
assumer les taxes de 1910 an dessus et en
plus du prix de l'adjudication et payer pour
tous certificate requis rour la vente. L'acte
de vente pardevant Rebert Legier, notaire,
aux frais de l'acquéreur. 10 0/0 comptant déposés au moment de l'adjudicasion pour lier la
vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Pardido.

22 mai-22 29-inia 5 12 19 20 21 21 23

AMNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION No 1518 rue Mandeville, entre Robertson et Ciaborne,

des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne. Succession de Alfred Conred et épouse. No 93 296 du dossier de la Cour Civile de District pour la parciase d'Oriéans, Division B.

TOAR CARRERS & KERNEY, Bracet A DAR CARBERE & KERMEY. Ernest A.

Carrers. Encanteur. Bureau No 806 rue
Perdide—JEUDI. le 23 juin 1910. a midi. à
la Bourse des Propriètes Foncières, No 311
rue Baronne, dans le Premmer District de cetre
ville, an vertu de et confermément à un ordre
issu daté et signé du 17 mai 1910. par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile
de District pour la paroisse d'Oriéans. Division
B. dans l'affaire ci-desaus intitu ée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la praprièté di-après décrite, à savoir—

1º Un certain lot de terre avec les bâtisses
et améliorations qui s'y trouvent et les droits,
passages et priviléges, qui y appartiennent en et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privitéres, qui yappartiennent eu quien quelque sorte en font partie situé dans l'itet berné par les rues Mandeville, Marigoy, Ribertson et Clalborne mesurant en mesura américaine. 28 pieds 10 peuces et 8 lignes de froc à la rue Maudeville sur 120 pieds de profondeur, d'autée un plan dressé par Valrin, le 30 avril 1850, déposé en l'étude de A. Ducatel, netaire, comme pien No 39 du livre de plan No 4.

plan No 4.

Les amélierations consistent en un cottage plan No 4.

Les améliorations consistent en un cottage aimple en bois convert en ard.i-es cer tenant 6 chambres blen tapisés parteut, dans a cour il y a hanger, citerne, etc., et porte le No municipal 1518 rue Mandeville.

2º Une bât se peur camp, situé sur le bord du Leo Punchartrain à en près du Ganal du Pannie.

euple. Conditions-Comptant, l'acquéreur devant Conditions—Comprisnt, l'acquèreur devant assumer et payer su-desens et en plus du prix de l'adiudication les fance de 1910 et de payer pour tous certificate requis pour ladite vente. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 070 comptant de dépôr agramment de l'adjudication pour lier la vente, RENEST A. OARRES, Encanteur, Ne 806 rue Perdido. 22 mai—22 29—juin 5 12 19 20 21 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE EN PANTAGE DE PRORIÊTE A

Cottage double retiré No 218-20 avenue Pa-maque, entre l'avenue Pélican et la rue Thayer. Cottage deuble retiré. No 1015-17 rue Thayer entre les rues Pacifique et Atlantique.

Les terrains de choix pour bâtir avec amálto-rations rue Thayer, enceignure de la rue Pacifique, l'ilet avenue Pélican et rue Atlan-tique. JEUDI, le 16 juiu 1910, à m'dı, à la Bourse des Propriètés Fongières, 311 rue Baronne.

JEUDI, le 16 juin 1910, à m di, à la Bourse des Prepriètés Fongières, 311 rue Baronne. Mary Jehnson et al va Rose L. Jehnson. Mo 92,616.—Conr Civile de Jistrict de la paroisse d'Oriéans, Division C.

1 DAR CARRERE & REENEY, Ernest A.

1 Carrère Encanteur-Bureau No 806 rue Perdido.—JEUDI, le 16 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rus Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à nu jugement le crandu en Cour ouverte le 13 mars 1910, par l'Honerable E. K.

Skinner, juge de la Conr Civile de District pour la paroisse d'Oriéans, Division O, dans l'affaire oi-dessus intitulée et numérèté je procédevai de vendre à l'enchère publique, la propriété diaprée décrite, à savoir—

10 Deux lots de terre dans le Cinquième District, désignée commelots Nos 5 et 6 de co-te ville, l'ilet Ne 5 borné par les avenues Thayer, Peter, Atlantique et Pacifique contigu l'un à l'antre et mesuraut chacun 27 pieds. 5 Deuces de face à la rue Thayer sur 120 pieds de pri foudeur.

Les améliorations consistent en un ioil cottege en bois, retiré, convert en ardoise, galerie sur le devant, contenant 4 chambres, conv, hangart citerne, etc. de chaque có 6, péès des chars. merche, école et portant le No municipal 1015-17 rue Thayer.

2º Trois lets de terre située dans le même ilet que les lots et dessus, désignée comme Nos 7, 8 et 9; les lots 7 et 8 rent contigus et mement chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thayer et de l'avenue Pacifique.

3º Deux iets de terre située dans le même ilet al-dessus, désignée comme lets Nos 10 et 11 contigus l'avenue Pacifique.

let di-deseus, désigné comme lets Nos 10 et 11, contigus l'un à l'autre et mesurant cha nun 30 piede 6 vouces et 6 3/4 lignes de face à l'avenue Pac.fique sur 123 pieds 8 pouces de confondeur.

de profesideur.

Les améliorations pensis ent en us jell oct-Les améliorations ponsistent en un jell cottage n hois retiré, couvert en ardoises avec mansarde, conte mant 5 chambres, hangar, citerne, cour, etc., de chaque côté, près des chars, marché école, et portant les numéros municipans 218 20 avanue Pacifique.

Conditions — Comptant L'acquéreur doit assumer au esans et en pins du prix de l'adidid ation les taxes de 1910 et de déponse chez l'encanteur 100 du prix d'achatau moment de l'adjudication et ne devautres evous les loyers que de la date de l'acte de vente, tous les actes de vente devaut f. D.

Charbonnet, ngraire, aux frais de l'acqué, eur EKNEST À. CARRERE, Encanteur.

Chas, Cicliborne, avocat pour le demas deur.

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

AMEQUE FUDIULALEA.

Interdiction de Frank R. Rawlins. No 92.113-Cour Civile de District. JEUDI. le 2 juin 1910. midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barcene.

Conformément à un ordre de l Hop. in Cour Civile de District pour la paroisse d Orleans, dans l'affaire d'deseus numérotée et invitalée, lequel erdre est daté et signé du 6 avris 1910, je vendrai à l'heure et a l'ondioid di--Jiza emmeo semmon areaei

1910, is vendrai à l'heure et a l'endicit dideseue nommés comme stit—

Premier—Deux cortains lots de terre ensemb e avec toutse les bâtisses et améllorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voiss,
privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dependant ritué dens le Sixième District do la
Brouvelle-Orléans (autrefois Bleomingdais, paroisse de Jefferson) faisant face à la rue State,
entre l'avenue St-Charles et le Maréoage, et
s'étendant en prefendeur à la ligne inférieure
de Bloomingdais, et la ligne supérieure de
Hurisville, lesquels lots sont désignée par lee
numéros quatre vingt-dix-neuf et cent, d'après un plan dressé par W. H Wittams
voyer, daté du 13 msi 1977, aquexé
à un acte de partege par et entre les
héritiers de J. U. Lavillebeuvre, exécuté parque ant Charles T. Soniat, un notaire en co- te
ville, le 19me jour d'octobre 1881, lesquels

et une profondeur de cent quarante einq piede deux pouces et deux lignes aur la ligne le divisant du lot No 101; et trents piede de larger sur la ligne du fond; toutes leadites prefondeurs étant plus ou moins.

Les améliorations consistent en une résidence s'mpie à Jeux étages contenant é chambre à bain galeiles, écuries haubrea chembre à bain gaiseise, écuries hau-gars, etc. et portent le nualéro municipal 2325 rue Stale.

Deuxième «Un certain let de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privile-ges, aervitudes et avantages qui y appartien-nent ou de quesique façon en dépendant, attué dans le Simeme District de estre ville, dans l'ilet borne par les rus l'am « Chestaut, De-iachaise et l'avenue de la Louisiana, leque, lat-meurs quarrite et un pied-buit pouces de face à la rue Deischeise sur ecut vingt-hait pieds de protondeur sur le cé-è de la rue

quatre, sur un plan drossé par C. A. De Al-

an l'étude de Oscar Drouet, aucien notaire en cette ville, et mesurant treate et un piede, dix pouces et sept lignes de face à la rue Dela-chaise aur cent sei, ante plede de protondeur, chaise sur cent sei, ante plede de prolondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage aimple contenant 5 chamures, chambre à bain, gwerles, cit-rues, hangars etc., 't po. Lant le numéro munic cal 1431 rue Delachaise.

Quatrième—Doux certains lots de terra en seu, ble avec toutes les hatteses et améliora tions qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, seable avec toutes les batteses et améliora tions ous s'y trouvent, et tous les dreits, voise, privilège-, servitudes et avantages y appar tenant ou de queique f çon en dépendant, situés dans le Sixtème District de la Nouvelle-Oléans, dans l'iet No 706, borne par l'avenue Napoléon, les rues Sud inoman, Jens et Sud Derbigny, désigné comms lote Nos huit es neuf sur un pian par H. W. W. Beymalds, député voyer de ville dais du lar mai 1897, et annexé à un acte de dépêt passe parsievant E cile J. Barnett, un notaire en cette ville, le 10me jour de jauvier 1898, d'après lequel ledit plan lesdits lots sont contigués et meaurant comme suit, à savoir: Le lot Huit mesure trente pieda, ex pouces et cinq lignes de face à l'avenue Napoléon eur cent vingt pieda de profendeur est e lignes paralièles, et le lot Neuf formant l'encoignure de l'avenue Mapoléon et la rue ded Roman et meeurant trente pieda, ex ceut vingt pieda de profendeur et six lignes de face à l'avenue Bapoléon et la rue ded Roman et meeurant trente pieda, et que face à l'avenue de face à l'avenue Bapoléon et le rue de Roman et meeurant trente pieda, et ne de Roman et meeurant trente pieda, et a vocan e. Unquième—Deux certains lets de terra, un semble avec toutes les batteses et amélioratimes qui s'y treuveat, et touts les dreits, veies, urivilègee et avantages y appartenant on de quelque façon en dépendant, altuée dans le Sixième District de la Mouvelle-Ordéans, dans ledit ilet No 706, borné par l'avenue s'applica. les rues Sud Bomas, Jans et Sud Derbigny, dési.

me District de la Mouvelle-Oriéana, dans leditiet No 706, borné par l'avenue s'apeléon, les rues Sud Bomas, Jena et Sud Derbigny, désignée comme le s'Nos six et sept sur ledit, lan dressé par R. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du I for mai 1897, et annexé a ma sote de dépôt en l'étude de Emile J. Bernett, ancien notairs en cette ville, daté du 10 miles 1898; al d'après lequel dit plan lesdits lois mesurent chacun trente pieds six pouers et six lignes de face à l'avenue Napeleen sur une profendeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Cette prepriété cat vacante.

lignes de face à l'avanne Napeleen sur une profondeur de cent vingt piede entre lignes peralièles.

Cette prepriété cat vacante.

Sinième—Use certaine pertion de terra ensemble avec toutes les amélierations qui s'y trouvent et tous les droits, voise, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépandant altué dans le Septième District de la Nouvelle-Oriéans dans l'ilet No 42, borné par les ruse Lewer Line, McCartt y, Millaudon et Misstesippi, laquelle portion de terre est désignée par la lettre B, sur un plan de F. H. Waddell, voyer et ingénieur civil daié du 19 avril 1905, anacté à un acte passé pardevant A. J. Villaré, notsire an cette ville, le 3 nevembre 1905 et d'après led't plan ledit le B commence à une distance de soixante piels seur pource sept lignes du coin des rece Lowerline et Macarty et meure quarante-cinq piede els pouces de face rue Lowerline sur une piefendeur de cest d'ente-après piede huit pouces deux lignes sur le côté du lot A vars la rue Macarty et ent trente-sept piede huit pouces deux lignes de profondeur sur le côté du let C vere la rue Mississippi et quarante-cinq piede un pouce trois lignes de largent à l'arrière.

Les améderations comprante une magnifique maisen de résidence à deux étages, mederne, ayant sept grandes chambres corridors à bain, cabinetà linges, galeries, corridors à bain, cabinetà linges, galeries, corridors à de la rue Lowerline.

Septième—Un certain terrain ensemble avec toutes see bâtisses et avantages qui y appartienent ou en quelque sorte en font partie, ettue dans le Quarrème District de la Nonvelle-Orieans, cerrè birmé par les unes Feiloté, Cam , Chestnur et Sie-Marie, désigné.

situe dans le Quarrieme District de la Nou-velle-Orieans, carré birné par les ruse Feir-otté, Cam, Chestiur et Sie-Marie, désigné, comme terrain No Quinse sur un plan de flugh Grant, voyer, le 13 mars 1849, deposé en l'étude de J. P. Gilley, alors notaire en cette ville; ledit terrain mesure vingt-sept pteds, deux pouces et une ligne de fende rus Félici é sur une profondeur de cen, trente pieds, onse pouces sur la ligne du terrain No Quaictise, et de cens trante-trela pieds, na punce et deux lignes du cêté du terrain No Boise, et vingt-sept pieds, deux peuces et une ligne de largeur d'arrière, sur une alles de dux pieds de largeur commune aux terrains dudit parté fateant face à la rue Félicité. Les améliorations comprensest un coltage dudit perté faleant face à la rue Félicité.

Les améliorations comprensent un collage simple avec arrière parise elevés, a yant acuf Chambres, corrider, bain, auvent, etc., es pares le númère menicipal 1206 rue Félicité.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a. à un et deux ans de crèdit, après date, portant sept pour cent d'interés par an. Le partie à credit devant être atteste par des billets de l'acquéreur à son crêre, es par lui endossée; l'interés partant de la dans de l'adjudication; le ou les billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque aux la propriété vendue; l'acte de vente cou itendre toutes les clauses mensiles de securité, comprenant 10 pour cent d'honoraires d'avecas en cas de procéé pour sen-passement des biléts comprenant 10 pour cent d'honoraire d'avecas en cas de procès pour non-penement des buiets a leur maturité. Is où les vantes devront être faites sujetées « tous beux existest actuelle, ment sur lesdités prepriétée, et l'acquèreur en les acquèreurs auront droit au leyer seule, ment à partir de la date de l'exécution de l'acte de venre les acquéreurs accumant lagrances de l'ammé ourante, payant le actes de vente pardevant Bussière Bouen, somice; et un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjurge oution serà exigé au monte parix de la ven e em-

ation sera suige an moment de la ven tre les mains de GEO. ST-PAUL, Be 1 mai-1 8 15 22 29-juin 2 P. J. Hannesey, avocat pour le défendeur. 15 mai-15 22 29- juin 5 12 13 14 15 16